

PROCÈS VERBAL – Séance du 17 janvier 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 janvier 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 10

Nombre de membres présents : 9

Quorum : 6

Etaient présents : Pierre-Yves PELLÉ-BOUDON, Mmes Elodie BEAUDET, Catherine RAYMOND, Fabienne SALVI, Sonia VANACLOCHA et MM. Frédéric DÉNUELLE, Didier JOSEPH, Gérard LAROCLETTE et Dominique RAYMOND

Excusée ayant donné pouvoir : Sylvie BOYAT

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Frédéric DÉNUELLE

Le procès-verbal de la dernière réunion (29 novembre 2023) est approuvé par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Informations de Monsieur le Maire :

Rénovation énergétique

Un premier rendez-vous est programmé avec l'architecte en charge du dossier le mardi 23 janvier 2024.

Notifications de subventions reçues à ce jour pour le projet :

- DSIL : 263 717.00 €
- Fonds vert : 173 225.00 €
- Fonds de concours CCSB : 93 350.00 €
- Département : 90 000.00 €

Restaurant Dargaud

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention a été signée avec la SAS Dargaud 3.0 représentée par son Président, Monsieur Nicolas LIEGEOIS BRUN, et son directeur général, Madame Léa MARSURA, en date du 27 juillet 2023 avec une fin au 31 janvier 2024 sans tacite reconduction.

Un nouveau bail de location-gérance peut être rédigé pour une durée d'un an, à compter du 1er février 2024, sans tacite reconduction. Il serait consenti dans les mêmes conditions à savoir un loyer annuel hors taxes de huit mille sept cents euros - 8 700.00 € H.T. avec paiement au BAILLEUR (soit la commune de Cenves) mensuellement et d'avance, le premier de chaque mois.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 6 voix pour, 2 voix contre, 2 abstentions

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire
- **DÉCIDE** la signature d'un bail de location-gérance avec la SAS Dargaud 3.0 représentée par son Président, Monsieur Nicolas LIEGEOIS BRUN, et son directeur général, Madame Léa MARSURA à compter du 1^{er} février 2024 pour une durée d'un an sans tacite reconduction ;

- **PRÉCISE** que le présent bail est consenti et accepté moyennant le loyer annuel hors taxes de huit mille sept cents euros – 8 700.00 € H.T. que le LOCATAIRE-GERANT s’oblige à payer au BAILLEUR mensuellement et d’avance, le premier de chaque mois ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches et à signer tous documents concernant l’exécution de ces décisions.

Finances

Les comptes 2023 ne sont pas encore clôturés. Il reste des écritures en lien avec la trésorerie mais une première lecture présente un bilan positif au niveau fonctionnement malgré toutes les hausses subies cette année. Les recettes de locations des gîtes sont en augmentation et des coupes de bois ont généré un gain d’environ 30 000.00 €

Locations « salle Dargaud, « garage », « chambre 4 »

Salle Dargaud

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d’une demande de location de la « salle Dargaud » pour la création d’un cabinet de soins.

Un bail commercial peut être rédigé pour une durée 9 ans. Celui-ci pourra être signé après travaux réalisés par la commune de Cenves à savoir : réfection du parquet et gestion du compteur électrique présent dans la salle.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **APPROUVE** l’exposé de Monsieur le Maire
- **DÉCIDE** la signature d’un bail commercial de 9 ans
- **PRÉCISE** que le bail sera consenti et accepté moyennant un loyer selon les conditions suivantes (charge eau comprise) :

Date	Loyer Mensuel
Signature du bail	150 euros
N+1	162.50 euros
N+2	175 euros
N+3	187.50 euros
N+4	200 euros

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches et à signer tous documents concernant l’exécution de cette décision.

Garage

Madame Elodie BEAUDET, conseillère municipale concernée par le sujet est exclue du vote

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d’une demande de location du garage jouxtant le bâtiment de la Maison du Haut Beaujolais.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **DÉCIDE** de modifier le bail commercial signé en date du 9 février 2023
- **DÉCIDE** d’ajouter le local communal dit « garage » au bail commercial initial
- **PRÉCISE** que le loyer annuel total sera de 300.00 € (part annuelle fixe) et une part variable selon le bénéfice réalisé dans l’année
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches et à signer tous documents concernant l’exécution de ces décisions.

Adressage

Cette délibération vient en complément de la délibération n° 27/2019 portant sur le même sujet

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 27/2019 portant sur le même sujet.

Il explique que des nouvelles constructions/habitations nécessitent une numérotation :

Section	Parcelles	Nature de la voie	Situation de la voie	Nom de la voie	Numéro
AL	204	Impasse	Les Jonnets	Impasse des Jonnets	45
AM	321	Route	L'Oiseau	Impasse l'Oiseau	42
AT	15	Rue	Grange du Bois	Rue du Fer à cheval	39

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **ADOpte** les nouvelles numérotations
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toute démarche nécessaire à la mise en œuvre la délibération.

Vidéosurveillance

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la vidéoprotection est un moyen de prévention qui contribue à la protection des personnes et des biens.

Depuis plusieurs années, la commune est concernée par des dépôts sauvages d'ordures.

Monsieur le Maire propose donc la mise en place de la vidéoprotection avec une caméra au niveau des PAV (point d'apport volontaire).

La vidéoprotection consiste à utiliser les images à posteriori dans le cadre d'une enquête judiciaire ou dans le cadre administratif par les forces de l'ordre.

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite effectuer une demande de subvention aux services de l'Etat.

Il précise que le système devra être soumis à la commission départementale afin de solliciter l'autorisation du Préfet en liaison avec le référent sûreté de la Gendarmerie.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **DONNE** un accord de principe au projet de mise en place d'un système de vidéoprotection sur la commune
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire des demandes de subvention.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toute démarche nécessaire à la mise en œuvre du système.

Maison du Haut Beaujolais

Elodie Beudet, dirigeante de la boutique présente un bilan financier positif et satisfaisant de cette première saison. Elle travaille sur les évolutions à apporter pour développer l'activité sur la prochaine période.

Bulletin municipal

Les derniers articles sont en cours de rédaction. Une relecture est prévue pour la fin du mois.

Décisions modificatives – virements de crédits

Sans objet

Questions diverses

V.H.B. – Vivre en Haut Beaujolais

Une réunion est programmée le 8 février pour l'élaboration d'une convention financière tripartite entre la CCSB, les 8 communes du Haut Beaujolais (ex-CCHB) et l'association. Cette aide pour 2024 est une solution à court terme qui permettra de palier aux difficultés de financement du Centre Social.

Un état des lieux sur la participation de nos habitants aux activités mises en place par l'association va être réalisé avant de se prononcer sur le sujet.

Team Racing LT

Monsieur le Maire présente une demande d'utilisation de la voie du Col de Boubon jusqu'au hameau des Molliers pour des essais 'rallye'. Avis favorable du conseil municipal. Un courrier sera adressé aux habitants du hameau pour information et explication.

Collège Monsols – T.E.R. (Territorial Educatif Rural)

La municipalité a décidé de ne pas donner suite à la démarche.

Fin de la réunion à 20h50

Le secrétaire de séance
Frédéric DÉNUELLE



Le Maire,
Pierre-Yves PELLÉ-BOUDON

